



DÉLIBÉRATION

du 17 juillet 2023

Présents : 22 Excusés : 5 5 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 18 JUIL. 2023 Publiée, le 21/07/2023 Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Laurence BERNARD TANGUY, (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIE). Assistait également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Ludovic LEDUC Date de la convocation : 10 juillet 2023
Délibération n°23.5.1	FINANCES <i>Fixation des tarifs des services Enfance – Jeunesse applicable au 1er septembre 2023</i>

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 juillet 2022, fixant les tarifs pour la période de septembre 2022 à août 2023 et souligne qu'il est nécessaire dans un souci de bonne gestion budgétaire et d'équilibre entre les dépenses et les recettes qui préserve les capacités d'épargne, de proposer chaque année leur actualisation.

Celle-ci s'inscrit dans la continuité des délibérations votées depuis 2014 et dans la volonté de la Collectivité :

- **De poursuivre l'étagement des tarifs de 4 à 8 % en portant un effort plus significatif sur les quotients familiaux les plus élevés et en minorant l'effort pour les plus faibles revenus.**

Concernant le restaurant scolaire :

La prise en compte de l'évolution des dépenses de personnel, des coûts de maintenance et de l'impact des révisions trimestrielles du nouveau marché de restauration entraîne une nécessaire réévaluation du prix de revient du repas de 8.04€ (coût réel 2022) à 8.72€ (coût prévisionnel 2023) soit une augmentation de 11.84 %. La Commune souhaite conserver une répartition entre l'utilisateur et le contribuable (part supportée par le budget communal) de 66/34.

La logique de l'augmentation aurait dû être de 6.50 %. Au vu du passage à venir d'un menu 3 étoiles, les élus veulent répercuter cette future économie en diminuant partiellement le tarif du repas en appliquant un taux de 5 % au lieu de 6.50 %. En conséquence le tarif médian pour un repas est réévalué de 5.15€ à 5.41€ à partir du 1^{er} septembre 2023.

TARIFS 2023 – 2024

RESTAURANT SCOLAIRE	QF <=400	401<= QF =<500	501<= QF <=700	701<= QF <=800	801<= QF <=900	901<= QF <=1000	1001<= QF <=1100	1101<= QF <=1300	1301<= QF <=1500	1501<= QF <=1700	1701<= QF <=1900	QF >=1900
Taux augmentation	4,00%	4,00%	4,20%	4,40%	4,60%	4,90%	5,20%	5,45%	5,80%	6,15%	6,50%	8,00%
Repas 1 enfant	4,22 €	4,26 €	4,50 €	4,58 €	4,90 €	4,98 €	5,27 €	5,43 €	5,83 €	6,00 €	6,22 €	6,47 €
Repas à partir du deuxième enfant	4,08 €	4,12 €	4,36 €	4,45 €	4,74 €	4,83 €	5,13 €	5,28 €	5,64 €	5,78 €	6,03 €	6,28 €
Repas enfant avec panier repas fourni par un tiers *	2,10 €	2,12 €	2,24 €	2,27 €	2,45 €	2,50 €	2,62 €	2,69 €	2,92 €	2,98 €	3,10 €	3,22 €
Repas adulte	7,33 €											

* uniquement pour des motifs médicaux

Concernant l'A.L.S.H. / A.P.S. :

Compte tenu de l'évolution des coûts de personnel, d'alimentation (avenant sur le nouveau marché : révision trimestrielle) et des coûts induits (locaux, frais d'entretien) en hausse sensible, **le coût horaire moyen du service progresse de 6.99%**.

En conséquence, **il est proposé de faire évoluer le tarif médian pour l'A.L.S.H et l'A.P.S. de 6.5 %** à partir du 1^{er} septembre 2023 en modulant le % d'augmentation en fonction des quotients (du plus faible au plus élevé).

ACCUEIL DE LOISIRS – Régime général (allocataires CAF et MSA) et Mésanger :

	QF <=400	401<= QF =<500	501<= QF <=700	701<= QF <=800	801<= QF <=900	901<= QF <=1000	1001<= QF <=1100	1101<= QF <=1300	1301<= QF <=1500	1501<= QF <=1700	1701<= QF <=1900	QF >=1900
Taux augmentation	4,00%	4,00%	4,20%	4,40%	4,60%	4,90%	5,20%	5,45%	5,80%	6,15%	6,50%	8,00%
PERI-CENTRE - MATIN & SOIR												
Accueil en péricentre (15 mn)	0,41 €	0,42 €	0,59 €	0,61 €	0,73 €	0,76 €	0,78 €	0,80 €	0,83 €	0,85 €	0,88 €	0,91 €
Dépassement par 15mn après 18h30. (CAS DE FORCE MAJEURE)	2,36 €	2,39 €	3,58 €	3,60 €	4,32 €	4,36 €	4,56 €	4,62 €	4,94 €	5,04 €	5,18 €	5,37 €
Petit déjeuner (facultatif)	0,80 €	0,82 €	0,85 €	0,87 €	0,97 €	1,00 €	1,03 €	1,04 €	1,12 €	1,14 €	1,18 €	1,22 €
JOURNEE												
Journée avec repas	13,77 €	13,93 €	17,75 €	17,82 €	20,67 €	20,88 €	21,94 €	22,32 €	23,94 €	24,38 €	25,11 €	26,01 €
Journée sans repas	9,71 €	9,84 €	13,42 €	13,48 €	16,04 €	16,19 €	17,03 €	17,33 €	18,60 €	18,94 €	19,48 €	20,21 €
1/2 journée avec repas	8,91 €	9,02 €	11,05 €	11,09 €	12,64 €	12,77 €	13,43 €	13,66 €	14,65 €	14,91 €	15,36 €	15,91 €
1/2 journée sans repas	4,85 €	4,90 €	6,72 €	6,74 €	8,01 €	8,09 €	8,52 €	8,69 €	9,30 €	9,46 €	9,76 €	10,10 €
MINI-SEJOUR												
Mini-séjour 1 jour	28,54 €	28,89 €	32,70 €	32,83 €	36,87 €	37,25 €	38,71 €	39,38 €	41,94 €	42,69 €	43,98 €	45,58 €
Mini-séjour - 2 jours	57,08 €	57,79 €	65,40 €	65,68 €	73,76 €	74,52 €	77,44 €	78,77 €	83,90 €	85,39 €	87,97 €	91,14 €
Mini-séjour - 3 jours	85,62 €	86,68 €	98,08 €	98,51 €	110,61 €	111,78 €	116,14 €	118,15 €	125,83 €	128,08 €	131,95 €	136,73 €
Mini-séjour - 4 jours	114,14 €	115,56 €	130,78 €	131,35 €	147,50 €	149,02 €	154,84 €	157,50 €	167,78 €	170,80 €	175,95 €	182,30 €
Mini-séjour - 5 jours	142,70 €	144,48 €	163,47 €	164,19 €	184,37 €	186,27 €	193,55 €	196,90 €	209,72 €	213,48 €	219,94 €	227,87 €

ACCUEIL DE LOISIRS – Hors Régime général ou hors commune

	QF ≤400	401≤ QF ≤500	501≤ QF ≤700	701≤ QF ≤800	801≤ QF ≤900	901≤ QF ≤1000	1001≤ QF ≤1100	1101≤ QF ≤1300	1301≤ QF ≤1500	1501≤ QF ≤1700	1701≤ QF ≤1900	QF ≥1900
Taux augmentation	4,00%	4,00%	4,20%	4,40%	4,60%	4,90%	5,20%	5,45%	5,80%	6,15%	6,50%	8,00%
PERI-CENTRE - MATIN & SOIR												
Accueil en péricentre (15 mn)	0,60 €	0,61 €	0,85 €	0,87 €	0,91 €	1,03 €	1,05 €	1,11 €	1,15 €	1,23 €	1,27 €	1,31 €
Dépassement par 15mm après 18h30. (CAS DE FORCE MAJEURE)	2,36 €	2,39 €	3,58 €	3,60 €	4,33 €	4,37 €	4,57 €	4,63 €	4,95 €	5,05 €	5,19 €	5,38 €
Petit déjeuner (facultatif)	1,13 €	1,14 €	1,22 €	1,23 €	1,35 €	1,36 €	1,42 €	1,47 €	1,54 €	1,56 €	1,60 €	1,66 €
JOURNEE												
Journée avec repas	19,26 €	19,51 €	22,87 €	22,99 €	28,90 €	29,19 €	30,74 €	31,24 €	33,56 €	34,18 €	35,19 €	36,47 €
Journée sans repas	15,23 €	15,41 €	18,49 €	18,57 €	24,29 €	24,54 €	25,83 €	26,28 €	28,22 €	28,70 €	29,59 €	30,65 €
1/2 journée avec repas	11,68 €	11,81 €	13,62 €	13,68 €	16,76 €	16,92 €	17,84 €	18,15 €	19,47 €	19,82 €	20,41 €	21,15 €
1/2 journée sans repas	7,61 €	7,71 €	9,27 €	9,31 €	12,14 €	12,26 €	12,61 €	12,83 €	14,12 €	14,38 €	14,80 €	15,35 €
MINI-SEJOUR												
Mini-séjour - 1 jour	37,55 €	38,01 €	42,24 €	42,44 €	46,92 €	47,41 €	49,18 €	50,03 €	53,20 €	54,15 €	55,77 €	57,79 €
Mini-séjour - 2 jours	75,10 €	76,02 €	84,47 €	84,87 €	93,85 €	94,83 €	98,35 €	100,04 €	106,39 €	108,28 €	111,55 €	115,58 €
Mini-séjour - 3 jours	112,63 €	114,04 €	126,72 €	127,27 €	140,79 €	142,23 €	147,49 €	150,03 €	159,56 €	162,42 €	167,32 €	173,37 €
Mini-séjour - 4 jours	150,18 €	152,05 €	168,95 €	169,71 €	187,70 €	189,66 €	196,67 €	200,66 €	212,74 €	216,56 €	223,09 €	231,16 €
Mini-séjour - 5 jours	187,73 €	190,07 €	211,23 €	212,16 €	234,61 €	237,03 €	245,85 €	250,09 €	265,91 €	270,67 €	278,85 €	288,93 €

* uniquement pour des motifs médicaux

PERISCOLAIRE	QF ≤400	401≤ QF ≤500	501≤ QF ≤700	701≤ QF ≤800	801≤ QF ≤900	901≤ QF ≤1000	1001≤ QF ≤1100	1101≤ QF ≤1300	1301≤ QF ≤1500	1501≤ QF ≤1700	1701≤ QF ≤1900	QF ≥1900
Taux augmentation	4,00%	4,00%	4,20%	4,40%	4,60%	4,90%	5,20%	5,45%	5,80%	6,15%	6,50%	8,00%
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ECOLE HORTENSE TANVET & ECOLE SAINT-JOSEPH												
Créneaux de 15 mn	0,41 €	0,42 €	0,59 €	0,61 €	0,73 €	0,76 €	0,78 €	0,80 €	0,83 €	0,85 €	0,88 €	0,91 €
GOUTER OBLIGATOIRE	0,79 €	0,81 €	0,84 €	0,86 €	0,96 €	0,99 €	1,02 €	1,03 €	1,11 €	1,13 €	1,17 €	1,21 €
Dépassement par 15mm après 18h30. (CAS DE FORCE MAJEURE)	2,36 €	2,39 €	3,58 €	3,60 €	4,32 €	4,36 €	4,56 €	4,62 €	4,94 €	5,04 €	5,18 €	5,37 €
Trajet	0,40 €	0,41 €	0,60 €	0,62 €	0,70 €	0,72 €	0,74 €	0,75 €	0,79 €	0,82 €	0,85 €	0,87 €
Petit déjeuner (facultatif)	0,80 €	0,82 €	0,85 €	0,87 €	0,97 €	1,00 €	1,03 €	1,04 €	1,12 €	1,14 €	1,18 €	1,22 €

Les tarifs Enfance Jeunesse des Mésangéens s'appliquent aux agents de la collectivité quelque que soit leur domicile.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu l'exposé présenté ;

Vu l'article L2122-21-2^{ème} alinéa du CGCT ;

Considérant les tableaux présentés ;

Considérant l'avis du Bureau Municipal du 05 juin 2023 ;
Considérant l'avis de la Commission Enfance Jeunesse du 29 juin 2023 ;
Considérant l'avis de la Commission des finances du 5 juillet 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 5 abstentions et 22 voix pour :**

► **ADOpte** les tarifs tels présentés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2023.
Pour extrait conforme au registre »

Ludovic LEDUC
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOL

